



Agence de la biomédecine

Dernière modification le 25 avril 2022 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Contactez-nous

Tél : 01 55 93 65 50 (tel:0155936550)

Site web : <https://www.agence-biomedecine.fr> (https://www.agence-biomedecine.fr)

- [➤ Formulaire de contact](https://www.agence-biomedecine.fr/Nous-contacter) (https://www.agence-biomedecine.fr/Nous-contacter)

Adresse postale

1 avenue du Stade-de-France
93212 Saint-Denis La Plaine Cedex

Missions

L'Agence de la biomédecine est une agence publique nationale de l'État, créée par la loi de bioéthique de 2004. L'Agence de la biomédecine exerce ses missions dans les domaines du prélèvement et de la greffe d'organes, de tissus et de cellules, ainsi que dans les domaines de la procréation, de l'embryologie et de la génétique humaines. L'Agence de biomédecine est l'autorité de référence sur les aspects médicaux, scientifiques et éthiques relatifs à ces questions.

Responsable(s)

- **Directrice générale**
Emmanuelle CORTOT-BOUCHER, conseillère d'État
- **Directrice de la communication**
Isabelle TREMA
- **Directeur général adjoint chargé de la politique médicale et scientifique**
Yves PEREL
- **Directeur général adjoint chargé des ressources**
Hugo GILARDI, administrateur de l'État hors classe